

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

| | | | |
|---------------------------------------|----------|----------|--------|
| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| LOT et Départements limitrophes | 4 fr. 25 | 8 fr. | 15 fr. |
| Autres départements | 4 fr. 50 | 8 fr. 50 | 16 fr. |

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

| | |
|---|----------|
| ANNONCES (la ligne ou son espace)..... | 50 cent. |
| RÉCLAMES (— d —) 3 ^e page..... | 1 fr. |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La paix vue de nos milieux extrémistes ! Elle est injuste et cynique !!! — Quelle sera notre garantie demain ? Une campagne opportune d'un sénateur américain. — Quelle voie va suivre le Cabinet Nitti ? — L'inconscience des délégués ottomans. — En Espagne.

« Injuste, impérialiste, cynique, dangereuse », telle est la paix que nous venons d'imposer à l'Allemagne. La chose doit être exacte puisque c'est un journal français, l'*Humanité*, qui l'affirme. Les autres organes extrémistes qui sont pleins d'admiration pour l'anarchie russe, vont plus loin encore. « Le crime est consommé », dit le *Journal du Peuple* !... De sorte que les dirigeants Allemands peuvent affirmer aux Teutons que la paix inique qu'ils sont contraints d'accepter est désapprouvée par les prolétaires français et qu'elle devra être révisée.

On ne s'en priva pas à Berlin. Le nouveau Président du Conseil, Gustave Bauer, a affirmé à un journaliste qu'il s'efforcera « de créer des relations amicales avec les travailleurs de tous les pays, car seule une collaboration internationale permettra d'adoucir une servitude et la misère du prolétariat mondial (sic) ».

Le plan apparaît avec une merveilleuse netteté. On s'adresse aux meneurs de chez nous, d'Angleterre, d'Italie, d'Amérique ; à ces agitateurs qui affirment que la paix est INJUSTE... pour les Boches, on dit : nous sommes tous frères ! A vous de nous aider à détruire le traité impérialiste que les capitalistes ont imposé à l'innocente Allemagne — innocente puisqu'elle a proclamé la République... (en conservant tous les cadres de Guillaume !!!)

Puisque il n'y a sur terre que des frères il faut, comme l'écrivit Auguste Gauvain des *Débats*, « supprimer les distinctions entre eux, les barrières entre les pays et les servitudes imposées par ce traité maudit à la malheureuse Allemagne. On parlerait d'abord sur le ton évangélique, on entreprendrait une croisade humanitaire. Puis, quand la confusion, si non la fraternité, serait universelle, on hausserait petit à petit le ton jusqu'à la menace et à la sommation. Le traité une fois en poussière et les servitudes abolies, on recommencerait patiemment le travail de reconstruction qui permettrait d'aspirer de nouveau à la domination mondiale camouflée en réorganisation générale. Nous verrions alors ce qu'il en coûte de se fier aux professions de foi évangéliques des Allemands. »

Oui, conscients ou non, nos extrémistes nous prépareraient, si on les écoutait, la plus cruelle revanche dont rêvent déjà les Boches perdus. Il est temps que toute la presse patriote relève le gant pour combattre de tout son pouvoir une campagne impie. L'ouvrier français, qu'on calomnie en le supposant capable de seconder une œuvre qui touche à la haute trahison, ne se laissera pas contaminer par nos socialistes bolchéviques.

Il comprendra que ce n'est pas dans le but de refaire une grande Allemagne qu'un million et demi de bons français sont tombés à la frontière pour défendre nos foyers contre une race abjecte qui, depuis des siècles, fait de la guerre sa meilleure industrie.

Les fous ou les criminels peuvent continuer, ils parleront dans le désert si tous les citoyens qui ont conscience de leur devoir veulent bien s'employer, comme ils le doivent, à ruiner une campagne anti-patriotique.

Et cela sera !

L'Allemagne ayant paraphé le Traité, quelle sera, demain, notre garantie contre le Boche félon qui mettra tout en œuvre pour esquiver ses engagements et multiplier les occasions de conflit.

M. Wilson répond : La Société des Nations.

Assurément, si la Société des Nations avait prévu une gendarmerie internationale puissante. Mais ce n'est pas le cas. Aussi bien, le Parlement américain paraît hostile à cette Société qui pourrait entraîner l'intervention des Etats-Unis dans certains

règlements européens qu'ils veulent ignorer.

Il n'y a donc qu'une garantie certaine au traité que Berlin accepte avec l'espoir de le déchirer dans un avenir prochain : une alliance permanente entre l'Entente et l'Amérique. C'est la formule que M. Root, qui fut naguère ministre des affaires étrangères de Roosevelt, s'efforce de faire triompher à Washington.

M. Root demande au Sénat de ratifier le traité en excluant l'article X du pacte de la Société des Nations (qui oblige les signataires à défendre l'intégrité territoriale des Etats faisant partie de la Ligue). M. Root préfère une alliance avec un but bien défini :

« Si il est nécessaire à la sûreté de l'Europe occidentale que nous acceptions d'aller au secours d'un Etat quelconque, disons de la France, au cas où elle serait attaquée, convenons clairement de le faire de sorte que chaque homme et chaque femme d'Amérique comprennent l'honorable obligation que nous assumons. Je suis en faveur de pareille conduite. »

Voilà la seule solution qui garantira la sécurité du Monde. Que la France soit la sentinelle avancée de la Civilisation, c'est chose nécessaire ; mais notre pays doit pouvoir compter sur le concours d'alliés puissants en cas d'agression nouvelle. Cette réalité seule empêchera l'Allemagne de préparer une guerre de revanche. Lloyd George et Wilson se doivent d'assurer cette réalité sous peine de rendre vains les cruels sacrifices consentis depuis cinq ans par les Nations qui se sont dressées contre les Barbares.

Le Cabinet Nitti est constitué. On connaît mal encore les intentions du nouveau Premier italien, mais son rôle sera difficile pour une raison qu'un grand journal de Rome, le *Secolo* indique avec une louable franchise.

Le *Secolo* prétend que les dirigeants de Rome, se préoccupant uniquement de l'intérêt italien et négligeant l'intérêt général nécessaire à la tranquillité de l'Europe, ne cherchaient aucunement à seconder les vues de l'Entente. Cette dernière est désireuse de contenir une Allemagne reconstituée au moyen d'une ceinture d'Etats indépendants fondés sur les mêmes principes que la France. L'Italie, au contraire, pour des fins obscures, souhaite l'échec de cette tentative. Elle voit d'un mauvais œil la constitution d'Etats Slaves avec lesquels il faudra compter pour les questions de l'Adriatique. Des hommes politiques italiens ne cachent pas leur désir de se rapprocher de l'Autriche pour ruiner l'espoir des Slaves.

Voilà le danger d'une politique égoïste. C'est dans ces conditions que M. Nitti arrive au pouvoir. Il aura à choisir entre deux attitudes : ou bien aller résolument vers la solution de l'Entente qui ne se préoccupe que de la sécurité de l'Europe, ou bien accepter les conséquences d'une politique personnelle qui mettrait en danger toute l'œuvre de la Conférence de la Paix.

Le *Secolo* prétend que le dernier ministère était pour la deuxième solution. M. Nitti comprendra que l'intérêt de son pays exige qu'il se rallie sans arrière-pensée à la politique de l'Entente.

C'est la seule qui puisse assurer la tranquillité du Monde... et la sécurité italienne.

Parce que la France a accueilli avec courtoisie la délégation ottomane, cette dernière se croit autorisée à hausser le ton. Elle a fait remettre à la Conférence de la Paix un memorandum qui est tout simplement impertinent.

Les Turcs, ardents soutiens de la criminelle agression ; les Turcs qui ont massacré les chrétiens d'Asie par milliers ; les Turcs qui sont une honte pour la Civilisation en raison de leurs persécutions cruelles et constantes de tous les sujets de l'Empire qui n'appartenaient pas à l'islamisme, les Turcs émettent la bouffonne prétention d'imposer leurs conditions au Comité de Versailles. Et les délégués du sultan ne réclament presque rien ! Ils se déclarent satisfaits s'ils conservent leurs provinces européennes, *intégrales* les territoires asiatiques, en dotant l'Arabie d'un gouvernement qui resterait sous

le contrôle de Constantinople. Ils demandent par surcroît la restitution de quelques îles et exigent de participer aux délibérations qui fixeront le statut de l'Egypte.

Et avec ça, messieurs !... La Commission de Versailles ne tardera pas à désillusionner les admirateurs de *Guillem*.

En Espagne la situation reste tendue.

L'ouverture des Cortès vient d'avoir lieu avec le cérémonial accoutumé. Il a été donné lecture du message de la couronne qui se borne à de très vagues formules.

Le roi se réjouit de la paix, mais il ne fait aucune allusion à la victoire des Nations qui ont combattu pour le triomphe du Droit.

Les sympathies bien connues de M. Maura ne permettent pas une allusion à la défaite des Barbares !... Regrettons-le pour nos voisins. Ce n'est pas encore avec cette politique-là que le Cabinet espagnol resserrera les liens d'amitié avec son pays et l'Entente...

La paix étant signée, il faudra bien parler des élections !... — L'union indispensable des braves gens pour balayer les politiciens. Les timides doivent secouer leur égoïsme ou leur torpeur. — Le nouveau scrutin et le résultat pour le Lot. Ce qu'il faut faire pour atteindre le but désiré par tous ceux qui placent la Patrie avant la politique. — Une campagne contre Clemenceau.

La paix est signée, la démobilisation va suivre, le Parlement en aura prochainement fini avec la loi électorale, il est donc certain que la parole sera bientôt rendue au pays pour qu'il puisse exprimer sa volonté. L'instant sera grave. Beaucoup plus grave qu'on ne le pense.

L'occasion sera bonne, en effet, pour permettre aux braves gens de tous les partis de reléguer au second plan leurs sujets de division, — si légitimes que puissent paraître les revendications des divers groupes, — pour s'unir sur un programme dont le but sera de refaire une France grande et prospère... ce qui ne sera possible que par l'élimination des politiciens qui vivent de nos discordes ! Il faudra donc secouer notre indolence ou notre apathie ; il faudra oser descendre dans l'arène pour lutter contre les clients de ces politiciens qui, eux, jouent des coudes et des poings pour maintenir au pouvoir des hommes prêts à toutes les complaisances pour satisfaire les appétits des médiocres ou des incapables qui ne comptent que sur le favoritisme... pour leur assurer la place à laquelle ils n'ont aucun droit de par leur seul mérite.

Oui, la lutte et le succès !... ou, alors, cessons de geindre. Cessons de répéter que nos représentants sont indignes du pays. La nation aura la représentation qu'elle voudra, quand elle aura le courage de disputer la partie aux politiciens qui ont si mal défendu les intérêts de la France.

Qui ne connaît, au-delà de soi, de ces braves gens timorés à l'excès. Si vous causez avec eux, ils se lamentent : Ah ! certes, disent-ils, il serait criminel de revenir aux querelles d'avant-guerre, l'union a fait ses preuves, maintenant... La discorde paralyse le travail. La France désunie sera nécessairement pauvre et faible.

Poussez votre interlocuteur dans ses retranchements. L'ayant applaudi des deux mains, dites-lui : Vous parlez d'or, mais il ne suffit pas de parler, il faudrait agir. Voulez-vous que nous nous groupions pour assurer le triomphe d'une politique de progrès ?

Aussitôt vous constatez avec stupefaction un recul inattendu : Oui, je voudrais bien, vous avez raison ; mais moi je suis un timide, je n'ai pas la lutte ; je préfère rester dans mon coin et vivre tranquillement ma petite vie !... Et beaucoup d'autres raisons pour aboutir au NON final.

Que diable alors vous lamentez-vous sur le sort de la France, braves gens qui vous renfermez dans votre tour d'ivoire. Vos plaintes sont déplacées. Vous avez les représentants que vous méritez.

Mais si, secouant une bonne fois une timidité coupable, vous tempérez un peu votre égoïsme étroit par un altruisme bien compris, vous seriez vous-même étonné du formidable résultat qu'obtiendrait les milliers de braves gens qui sont dans votre cas. Le moment va venir, essayez !... Il y aura une lutte sérieuse à soutenir. Cela peut-il vous effrayer si le succès doit couronner vos efforts et si, ce faisant, vous contribuez à la régénération de la France !

Gros effort à fournir, disons-nous ; peut-être. Comment va-t-on voter ? Sera-ce au scrutin de liste majoritaire ou au scrutin hybride : majoritaire pour les candidats obtenant la moitié plus une des voix et proportionnaliste si ce résultat n'est pas atteint ? Vraisemblablement on votera avec cette seconde méthode assez complexe.

Nous en tenant au Lot, pour le moment et en supposant trois listes nous pouvons avoir 3 élus au système majoritaire si 3 candidats ont la moitié plus une des voix des votants. S'il n'en est pas ainsi, les sièges seront répartis entre les diverses listes en faisant agir la moyenne, le quotient, etc.

Ce procédé aura pour les électeurs un imprévu qui peut être décevant.

Il appartiendra à ces derniers de garantir un bon résultat en supprimant cet imprévu.

Pour cela, à la liste des politiciens, il suffira d'opposer UNE SEULE LISTE (nous ne parlons pas des candidats socialistes qui iront au scrutin pour le principe), une seule liste républicaine d'UNION large, loyale, composée de gens probes et sincères.

Si l'on manœuvre ainsi ; si par surcroît les timides sortent pour une fois de leur inaction, notre département enverra, à une *écrasante* majorité, ces trois candidats au Parlement.

Voilà la voie à suivre. Nous y reviendrons par la suite !...

Une campagne très vive se dessine contre Clemenceau. Ce grand vieillard qui s'obstine à vivre généralement les ambitions des inquiets qui voudraient bien raffermir leurs chances branlantes de réélection par un passage opportun dans un ministère.

Le pays n'est pas autrement enthousiaste de tous ces politiciens qui votent des milliards à tour de bras et qui se refusent à créer les recettes nécessaires pour couvrir les dépenses. Ils jugent prudent de laisser cette besogne ingrate à leurs successeurs. Seul, un député des Bouches-du-Rhône, M. André Lefevre, a osé dire à la tribune que ce serait la plus grosse des faillites si, en face des dépenses, on ne plaçait pas des recettes. Comment, a ajouté le député des Bouches-du-Rhône, vous vous considérez comme compétents pour accepter le projet de loi tendant à approuver le traité de paix et, désertant ainsi votre devoir, vous refusez le vote des taxes et impôts indispensables à l'équilibre budgétaire !...

On comprend, sans qu'il soit besoin d'insister, le mobile qui guide la... réserve de nos honorables !

Quoi qu'il en soit, pour en revenir au point de départ, les attaques, les manœuvres, les embuscades vont se multiplier pour renverser l'homme qui fut, dans un moment angoissant, organiser la victoire.

Des gens bien disposés, mais imprudents, vont déjà répétant : « Clemenceau avait promis que le terrible compte de peuple à peuple serait soldé. L'est-il ? Non. Alors il ne fallait pas faire, au nom de la France, une promesse qu'on ne pouvait tenir. »

C'est exact, le compte ne sera pas intégralement soldé. Est-ce la faute à Clemenceau qui, depuis six mois, lutte pied à pied pour arracher à Wilson et à Lloyd George le maximum de concessions ? Avant de critiquer, assurons-nous que nos critiques sont fondées !...

Nous persistons à croire que la reconnaissance du pays pour ce grand citoyen restera à la hauteur des services rendus.

Peut-être lui-même comblera-t-il de joie les ambitions nombreuses en considérant sa tâche comme terminée aussitôt le Traité signé. Mais peut-être aussi, et nous le souhaitons, M. Poincaré s'inspirant de la gratitude de la Nation, chargera-t-il encore M. Clemenceau de la constitution du nouveau Cabinet.

Ce serait le meilleur moyen de mettre d'accord les ambitieux innombrables qui multiplient les pelures d'orange sur la route du ministère !...

A. COUESLANT.

La situation politique

Notre correspondant de Paris, n'ayant pas le temps de rédiger un article, nous envoie cependant un court résumé renfermant un certain nombre de renseignements sur la situation politique :

1° Il semble établi que M. Clemenceau ne paraît pas disposé, pour le moment, à s'en aller, comme l'avaient annoncé *arbi et arbi* les socialistes et les amis de M. Briand. (Il aurait fait des promesses à 60 députés, alors qu'il n'y a que 12 ministres.)

2° Il se pourrait que des ministres devenus inutiles ou impopulaires, notamment MM. Boret, Loucheur, Clémentel, peut-être MM. Lafferre et Klotz, fussent débarqués dans un remaniement ministériel ; mais rien n'est encore sûr.

3° Il y aura sûrement des incidents prochains à propos de la propagande Bolchevik en France. M. Longuet, député de Seine-et-Oise, a été accusé d'avoir été en relations avec les agitateurs allemands pour adoucir les conditions du traité, sera mis en cause. Des documents ont été publiés par un journal royaliste, venant de l'ambassade allemande de Madrid.

4° On reviendra sur la question des 200 millions (80 d'un côté et 120 de l'autre) fournis par les Bolcheviks ou les Boches pour susciter des émeutes en France. M. Pichon s'est borné à dire qu'il n'y avait pas de dossier là-dessus, mais seulement des rumeurs et des télégrammes suspects. Ces télégrammes sont chiffrés, comme on sait, ou plutôt sont conçus en style convenu. Seulement les noms ne sont pas encore découverts. Attendez.

5° L'agitation des fonctionnaires inquiète le Parlement et le gouvernement. Tout le monde reconnaît que des augmentations sont nécessaires ; mais on se demande où l'on prendra l'argent. Certains députés craignent que des augmentations exagérées, triplant les traitements actuels de beaucoup de fonctionnaires, ne les rendent eux-mêmes très impopulaires auprès des paysans, sur lesquels les impôts vont retomber. Néanmoins ils les votent, dans l'espoir que le Sénat les rognera, et qu'ils auront ainsi le bénéfice de la proposition auprès des fonctionnaires, et celui du refus auprès des électeurs.

6° On prête à certains députés l'intention d'augmenter secrètement l'indemnité parlementaire, en la portant de 15.000 à 20 ou 25.000 francs. Le coup serait fait au début d'une séance, au moment où il n'y a presque personne et où les votes se font par les soins de ceux qui tiennent les boîtes de bulletins de leurs collègues. Mais certains députés craignent que cette augmentation, bien qu'on soit disposé à la voter au milieu de celles des fonctionnaires, ne fasse un effet déplorable auprès des électeurs.

7° Les dates varient touchant le départ des Chambres. Les uns parlent du 25 juillet, d'autres du début d'août. Il paraît difficile dans ces conditions que les augmentations réclamées par les fonctionnaires soient votées en temps utile.

8° Il faut s'attendre à des événements assez graves en Pologne. Les Boches signent la paix, mais ne l'exécuteront pas et nous serons forcés d'entrer en Allemagne.

9° *Paix, paix, inquit prophète, et non est pax.* La paix n'est pas, dit le prophète mais ce n'est pas la paix.

D.-A. F.

INFORMATIONS

La fête de la Victoire

Le gouvernement a décidé que la solennité en l'honneur de la victoire serait célébrée le 14 juillet, à l'occasion de la fête nationale. Le programme, qui est à l'étude, sera arrêté incessamment.

A quand le châtimement ?
Le Conseil des Quatre s'est occupé de la mise en jugement du kaiser et de la situation créée par l'évasion de Kronprinz.

Ils ne veulent pas livrer les coupables

Le ministre de la guerre Noske a reçu un télégramme disant que les officiers de l'armée ont résolu de s'opposer par la force à la remise aux alliés du Kaiser, du Kronprinz, du général von Ludendorff, l'ancien chef d'état-major général.

Hindenburg démissionne

Hindenburg a envoyé au président Ebert le télégramme suivant :

« Vous avez consenti, à la suite de ma lettre du 1^{er} mai, à ce que je prisse ma retraite dès la signature de la paix. Je vous remercie, en conséquence, ma démission de généralissime. J'envoie une copie de la présente dépêche au ministre de la guerre de Prusse. »

Un régiment bolcheviste capitule musique en tête

Le régiment de Semenovsky s'est rendu au corps blanc du Nord avec musique en tête et au pas de parade. Le Soviet des commissaires du peuple, qui espérait particulièrement en la résistance de cette unité, a arrêté les familles des officiers.

Des navires anglais sont à Dantzig

Les navires de guerre anglais « Garryfort » et « Violent » sont arrivés à Dantzig, où leur apparition a provoqué un vive émotion.

Contre la Pologne

Le « Berliner Tageblatt » annonce que les députés prussiens actuellement à Weimar ont reçu des informations d'après lesquelles les Allemands ont déjà commencé dans les environs de Note (frontière nord de la Pologne) une guerre de partisans contre les Polonais.

Les opérations se développent rapidement.

Avec l'Autriche

On aurait appris à Vienne le source ententiste bien informée, que les conditions de paix faites à l'Autriche allemande seront modifiées dans un sens favorable. L'Entente désirant assurer à l'Autriche la possibilité de vivre.

En Cassation

Pierre Lenoir a signé le 26 juin, son pourvoi en Cassation contre le jugement du 8 mai 1919 le condamnant à la peine de mort et contre l'arrêt du conseil de revision en date du 17 juin 1919.

Chambre des Députés

Séance du 26 juin 1919

Dans la séance du matin, M. Giray propose une augmentation de crédit d'un million pour la reprise de la fabrication de la chaussure nationale, qui a été interrompue par suite des manœuvres des gros fabricants de chaussures et des spéculateurs.

M. Mauger dit que la seule mesure à prendre c'est d'acheter les stocks américains et de les mettre en vente à un prix fixe.

M. Lenoir demande que la taxe sur les tabacs de luxe soit diminuée ; l'amendement est voté, mais la Chambre repousse une proposition tendant à ramener à 80 centimes le paquet de tabac ordinaire.

Dans la séance de l'après-midi la Chambre reprend la discussion sur le régime temporaire des alcools ; le projet est voté, puis la Chambre reprend la discussion du budget. Le budget de l'intérieur est voté.

La suite de la discussion du budget est renvoyée à lundi.

Séance du 27 juin

Dans la séance du matin, la Chambre discute la proposition de loi relative à la prorogation des locations verbales contractées entre le 1^{er} août 1914 et le 11 novembre 1918. Le projet de loi est voté.

M. François Besse, batonnier, au nom du barreau, s'est associé en termes éloquentes aux paroles de M. le Président du Tribunal.

Coups et Blessures
Le tribunal a condamné à 16 francs d'amende le sieur Marcel D... et sa femme pour coups et blessures sur la personne de M. Séval, cultivateur à Cahors.

Injures
5 francs d'amende et 25 francs de dommages-intérêts sont infligés à Alexis G... de Limogne qui a injurié la dame Marly.

Cambriolage
Dans la nuit de vendredi, des malfaiteurs ont pénétré par effraction dans le local des Fourneaux Economiques. Ils ont forcé le tiroir-caisse et ont pris une somme de 5 fr. 60. Une enquête est ouverte.

Autopsie
L'autopsie du cadavre du nommé Rigouste, noyé dans le Lot à Larroque-des-Arcs, a démontré que la mort du malheureux vieillard ne saurait être attribuée à un attentat criminel.

Retraite aux flambeaux
Samedi soir, les établissements publics seront illuminés; une retraite aux flambeaux aura lieu, jouée par les tambours et clairons du 7^e d'infanterie.

Etat-civil de la ville de Cahors
Du 21 au 28 juin 1919

Naissances
Fournié Jean-André-Pierre, rue Labarre, 10.
Courréjou Yvette-France-Marie, rue Mascoutou, 19.
Lavaysse Renée-Georgette, rue du Tapissier-Vert, 1.
Gannac Georges-Yves, rue du Bousquet, 14.
Gayet Françoise-Lucie-Euphrasie, rue G. Clemenceau.

Publications de Mariages
Calvet Jean-Marie-Eugène, Docteur en médecine et Fossiac Jeanne-Marie-Alice, sans profession à Montcuq.
Pons Paul-Raymond, employé au P. O. et Loison Justine-Jeanne, S. P. à Cahors.
Bonneville Edmond-Marcel, Typographe et Séval Valérie, repasseuse à Cahors.
Girma Jules, Commis des Postes à Paris, et Gaich Marie-Madeleine, s. p. à Cahors.
Garrouty Francis, menuisier et Bonassie Angèle-Louise, tailleuse.

Mariages
Vincent Paul-Gaston et Germaine-Marie Pluy.
Deïmes Edouard et Lucie Rossignol.
Costes Jean et Emma Lafage.
Andrien Pierre et Elia-Marie Roques.

Décès
Aussel Joseph, plâtrier, 54 ans, rue St-James, 3.
Lacoste Pierre, retraité, 61 ans, rue Labarre, 23.

Avez-vous vu Judex ?
Comment ! vous n'êtes donc pas allé à l'Apollon ?

Allez voir aujourd'hui l'immense succès de **Renné Cresté** dans **JUDEX** ! On vous les 3^e, 4^e et 5^e épisodes de ce film merveilleux seront donnés à chaque séance.

Etant très intéressants, et trois épisodes par semaine au lieu d'un seul, nul doute qu'il y aura foule à l'Apollon. Ajoutons qu'aux mêmes séances M. BOUCARD, le grand Baryton d'Opéra, qui vient d'obtenir des succès éclatants au Théâtre de Rouen se fera entendre dans son nouveau répertoire.

Lablenque
Grande fête patriotique et locale en l'honneur de la paix, les samedi 5, dimanche 6 et lundi 7 juillet 1919.

Voici le programme :
Samedi 5 juillet : 7 h. soir, réception de la musique, tour de ville (garné aux autorités) ; 9 h. retraite aux flambeaux, bal champêtre (Place de la basilique).
Dimanche 6 : 6 h. matin, salves d'artillerie ; 9 h., ouverture du concours de tir (sous la Halle) ; 10 h., grand-messe en musique en l'honneur des soldats de la commune morts au Champ d'Honneur ; 11 h., cérémonie patriotique et remise de la couronne offerte par souscription ; de 2 à 4 heures jeux de la cruche, jeu de la poêle et mité de cocagne ; 4 h., bal public ; 6 h., apéritif-concert ; 8 h., 12, illumination générale ; 9 h., 12, brillant feu d'artifice, bal public.
Lundi 7 : 6 h., m. réveil en musique ; 9 h., course

en sac, concours de grimaces ; de 10 à 11 h., bal d'enfants (avec primes) ; de 11 à 12 h., apéritif-concert ; 2 h., 12, grandes courses de bicyclettes organisées par le Comité, avec le concours de la Maison Parra, cycles, à Lablenque.

Courses régionales à tous les concours non licenciés ; course sur route : Labenque-Laburgade, aller et retour, 1^{er} prix : 15 fr., et médaille d'argent ; grand module, 2^e prix : 10 fr., 3^e prix : 5 fr., 4^e prix : 1 bouteille de liqueur.
2^e course : cantonale, 1^{er} prix : 10 fr., et médaille de bronze ; grand module, 2^e prix : 7 fr., 3^e prix : 4 fr., 4^e prix : 1 bouteille de liqueur.
Droit de règlement : 1 fr. pour la régionale et 0 fr. 50 pour la cantonale.

Se faire inscrire jusqu'au dimanche de la fête chez M. Parra, cycles, à Labenque, qui donnera tous renseignements sur le règlement des courses. Le Comité ne répond pas des accidents.

La population de la ville est prise par le Comité, en raison surtout du caractère patriotique que l'on veut donner à ces fêtes, de pavoiser et d'illuminer le dimanche.

Pour le Comité :
Le président : A. GUILHEM.

Cazals
Notre autobus. — Cazals notre coquet chef-lieu de canton sera toujours le désiré. Depuis le 1^{er} juin, nous avons l'autobus certes, mais que de déboires avec lui !

Pour se rendre à Cahors, on doit passer par Frayssinet-le-Gélat et effectuer un parcours total de 44 kilomètres, tandis que le trajet direct n'en comporte que 32. A Frayssinet les voyageurs descendent et restent sous le soleil ou sous la pluie en attendant que l'autobus ait effectué le trajet de Puy-l'Évêque, aller et retour. C'est charmant !

De plus, c'est tantôt un petit camion, tantôt une simple automobile qui fait le service, de sorte que les voyageurs ne sont guère fixés quant au nombre des places.

Enfin, comme les trains et mieux que les trains, les camions ou autos sont sujets aux pannes. Notre pauvre autobus en a trop souvent hélas ! Le jeudi 19 juin, panne non loin de Crayssac et arrivée à Cazals à 22 heures, au lieu de 19 heures 15 ; le mardi 24 juin, panne à Canouguès et arrivée à Cazals à 23 heures 30. Impossible, ce jour-là, de pouvoir correspondre à Gourdon avec l'express de Paris.

Si ça continue, on va presque regretter l'antique diligence et juger que c'est payer bien cher pour être mal servi.

Jusqu'à quand le tramway ? En attendant les Cazalais désiraient :

1^o Que si on les oblige à passer par Frayssinet-le-Gélat, ils n'aient à payer que la distance de Cazals à Cahors (32 km.).

2^o Qu'un hangar suffisamment confortable, soit mis à la disposition des voyageurs attendant le retour du camion de Puy-l'Évêque à Frayssinet-le-Gélat.

3^o Que ce soit toujours un autobus de même importance qui assure le service afin d'être fixé pour le nombre des places.

4^o Qu'il soit fait usage d'un bon matériel afin de réduire le plus possible le nombre des pannes.

5^o Enfin qu'une juste indemnité soit accordée aux voyageurs, qui par suite de panne, sont astreints à des dépenses supplémentaires en cours de route ou qui manquent la correspondance au chemin de fer.

Tour-de-Faure
Manifestation patriotique. — Dimanche dernier, 22 juin, une population nombreuse et recueillie se trouvait réunie dans la salle de la Mairie, sur la convocation du Conseil municipal, pour y assister à la pose d'une plaque commémorative en l'honneur des enfants de la commune morts pour la France durant la guerre 1914-1919. Chacun avait tenu à donner un nouveau témoignage de sympathie attristée aux familles qui viennent d'être si cruellement éprouvées, montrant ainsi qu'aux heures sombres et dans les circonstances pénibles, tous les Français communient sous la même noble blesse de cœur et les mêmes sentiments élevés dans une étroite et admirable fraternité.

Entourés des membres du Conseil, M. le Maire, le docteur Bénéch, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Bordeaux, prend aussitôt la parole. Après avoir évoqué en quelques mots les heures d'angoisse qui précèdent la déclaration de guerre, les paroles et les sacrifices inouïs que nous a coûtés cette longue lutte où le soldat français s'est converti de gloire et a sauvé le monde de l'esclavage, sacrifices trop méconnus par nos Alliés, M. Bénéch passe en revue les différents combats où sont tombés les enfants de sa belle et chère commune.

Ce sont nos regrettés amis : Raymond Sarroy, âgé de 18 ans, caporal au 7^e, mort à la bataille de la Marne ; L. Bories, blessé le 16 septembre 1914, à Compiègne, décédé à l'Hôpital de Bernay (Eure), le 29 mars 1915 ; Adrien Vidallac, tué à Verdun (Pas-de-Calais), le 3 janvier 1915 ; Emile Laffargue, frappé en plein cœur par une balle, en 1915 ; le lieutenant G. Cazaly, élève de l'École Normale Supérieure, frappé mortellement à l'assaut de l'Épine de Vedrague, le 27 septembre 1915 ; Martin Talou, tué le 24 février 1916, au bois des Corbeaux ; Alfred Garrigues, terrassé par la fièvre typhoïde, succombe le 18 juin 1916, à l'Hôpital Favier, à Châlons-sur-Marne ; Les-

landie, tué au Mont-Spin (Marne), le 4 mai 1917 ; P. Rossignol, mort le 24 mai 1918, à l'Hôpital de Doullens (Somme), de la fièvre typhoïde ; M. Bras, déjà blessé le 7 avril 1916, avait repris sa place au front ; le 28 mai 1918, il était tué à Missy (Aisne) ; Paul Rullies, parent de M. Bénéch, frappé mortellement le 20 juillet 1918 ; Pierre Quintal, tué le 21 août 1918 ; Paul Bris, lieutenant, plusieurs fois blessé ; emporté le 8 octobre par la grippe à Compiègne (Oise) ; A. Lestandie, tombé le 30 octobre 1918, à Staden (Belgique) ; Emile Roux, mort à Roulthouk (Belgique).

Pour chacun, il trouve les meilleures expressions qui, dans une concision pleine de netteté, montrent combien le patriotisme le plus pur est ancré dans l'âme de ses administrés.

Malgré tous ses efforts pour se dominer, l'émotion le gagne ; sa voix tremble et ses yeux se remplissent de larmes au moment où il doit rappeler la mort d'un de ses proches parents. Il se ressaisit et termine son admirable discours par un vibrant appel à l'espérance et à la foi dans le relèvement de la France.

Les assistants se retirent profondément impressionnés par cette cérémonie touchante dans sa noble simplicité et son caractère familial.

Figeac
Sauvetage. — Mardi, vers huit heures du matin, Mme X... tombée accidentellement à l'eau, à côté des grilles de la carrière, situées sur le canal, en a été retirée par M. Laborie camionneur.

Accident. — Le nommé Cayrol faisait, mardi après-midi, la cueillette du tilleul avenue Jean Jaurès. Une branche ayant cassé, il fut précipité sur le sol d'une hauteur de plusieurs mètres.

Relévé aussitôt avec de fortes contusions, notamment à une jambe, il fut transporté à l'hospice où des soins lui ont été donnés.

Retraites ouvrières. — Les salariés des deux sexes de la commune de Figeac, âgés de moins de 60 ans, qui ne sont pas encore assurés à la Caisse des retraites ouvrières et paysannes, sont invités à se présenter aux Bureaux de la Mairie au plus tôt. Tous renseignements utiles leur seront fournis.

Pharmacie. — Le service sera assuré aujourd'hui par la pharmacie Mouziols.

Gourdon
Fête patronale. — La fête de la St-Jean s'annonce comme devant être fort belle. Déjà de nombreuses attractions sont arrivées. Tous les préparatifs sont terminés et demain dimanche chacun pourra constater que notre vieille fête mérite toujours son ancienne renommée.

Une baraque où on jouait de l'argent et qui attirait tous les jeunes gens de la ville et même des enfants a dû fermer jeudi soir sur les injonctions de M. Anziani, commissaire de police.

Nos félicitations.
Mardi et mercredi, 2 juillet, M. Sudres, le nouveau sous-préfet, recevra les fonctionnaires de la ville, à la sous-préfecture.

— A cause des nombreuses soulevées dans nos principales avenues par les véhicules et surtout les autos, la population réclame l'installation de l'arrosage des rues par l'employé municipal chargé de ce service.

Soulomès
Le service postal. — Nous sommes heureux d'annoncer aux populations du canton de Labastide, qu'à partir du 15 juillet l'autobus fera le service de la poste. Les correspondances arriveront au bureau près de trois heures plus tôt que par le passé et pourront ainsi être distribuées le jour même dans les communes rurales.

Ce sera un grand progrès.
Enfin nous sommes en mesure d'annoncer également que sur la demande de M. le Maire de Soulomès l'Administration des P. T. T. a décidé que le conducteur de l'autobus serait chargé de faire régulièrement la levée de la boîte aux lettres du bourg de Soulomès.

Souillac
Commemoration. — La cérémonie de la remise des médailles commémoratives des instituteurs du canton morts pour la France, MM. Brunès et Giber, de Gignac ; M. Maury, de Saint-Sozy ; M. Verlut, de Souillac, aura lieu à Gignac le dimanche 29 juin ; à Saint-Sozy, le dimanche 13 juillet ; à Souillac, le lundi 14 juillet.

Lecture sera faite de tous les morts de la commune, ainsi que de leurs citations à l'ordre du jour.

Gloire à Clemenceau
Après des batailles épiques, après mille sanglants combats, l'aigle prussien, l'aigle cyanique demandait grâce à nos soldats. Pendant six mois, gisant à terre, Odius et fâche, il implorait. Mais celui qui gagna la Guerre, Farouche, lui dicta la Paix.

Accident dans un hôpital
Un plafond s'est écroulé à l'hôpital militaire de Belfort. Il y a un mort et deux blessés.

La joie à Versailles
Toutes les rues de Versailles sont pavoisées. La ville est en fête. Les musiques militaires des dragons passent, acclamées.

Deux bonnes nouvelles :
M. Wilson signera, avant son départ, le traité garantissant que l'Amérique accourra au secours de la France en cas de nouvelle agression. Mieux que la Société des Nations cette nouvelle inclinera Berlin à la réflexion.

Les Quatre, fixés désormais sur la félonie des Boches, ont décidé que l'Allemagne n'aura pas la liberté de trainer pour ratifier le traité (on sait qu'il faut l'assentiment de toutes les assemblées barbares, wurtembourgeoises, prussienne, etc., etc.). Les prisonniers allemands ne seront rendus qu'après ratification. Cela hâtera la décision ! Avec Berlin il faut des actes non des menaces.

Paris, 14 h.

Depuis ce matin, animation énorme dans les rues qui ne semblent pas pavoisées suffisamment au gré des visiteurs. Les restaurants de toutes catégories sont envahis à partir de midi. Trains, tramways, véhicules de toutes sortes amènent des milliers de promeneurs. Au château les portes sont closes partout.

Les plénipotentiaires allemands quittent l'hôtel des Réservoirs en voiture. Ils mettent pied à terre dans la cour du côté de la Terrasse. Ils pénètrent dans le château par les appartements de Mesdames, les traversent et attendent dans le salon Nattier un moment pour rejoindre, par les escaliers de marbre, la Galerie des Glaces, où lorsqu'ils pénétreront, tout le monde sera déjà en place.

Les Alliés arrivent par la cour Louis XIII, débouchent de l'avenue de Paris sur le parvis et entrent par la grande grille dorée dans la cour d'honneur pour arriver ainsi à la Cour de marbre où les voitures devront virer.

Les plénipotentiaires traversent les grands salons de marbre, montent dans les appartements de la reine, traversent les 3 grands salons, ornés de tapis magnifiques et meublés d'objets de toute beauté, mais qui semblent quelque peu disparates et d'un choix hâtif.

Enfin dans le salon de la Paix, ils attendent leur entrée dans la galerie des Glaces. S'ils regardent par la grande baie vitrée, les plénipotentiaires alliés ont une vue unique au monde sur le parc. Le parterre, les eaux et le grand canal fusionnent dans la perspective avec la végétation et les splendeurs des travaux de Le Nôtre.

Service funèbre
Madame Franck SAUVETRE, Monsieur Franck SAUVETRE avoué à Cahors, Monsieur Marcel PEYRISSAC, étudiant en droit, canonnier au 113^e d'artillerie à Clermont Ferrand,

Font parti à leurs amis et connaissances de ce qu'il a été célébré le lundi 23 juin courant en l'église de St-Vincent-Rive-d'Oult un service à la mémoire de

Monsieur Georges PEYRISSAC
Né le 22 septembre 1914 à Ste-Marie à Py (Marne), à l'âge de 22 ans, leur fils, beau-fils et frère.

Signature rassurante
Il est probable que le traité d'alliance par lequel l'Amérique s'engage à venir aider la France en cas d'agression allemande sera signé par M. Wilson avant son départ.

Leur respect de la signature
De Copenhague : Les troupes alle-

Wilson agira
Dès son retour en Amérique, M. Wilson commencera une campagne en faveur de la ratification du Traité de paix et de la Ligue des Nations. Il demandera au peuple américain d'accepter le mandat de gérer Constantinople et l'Arménie.

Protestation russe
La conférence politique russe a envoyé à la Conférence de la Paix une protestation signée : Prince Lwoff, Sazonoff, Maklakoff et Tchakowski notant que la Russie n'est pas associée à la cérémonie d'aujourd'hui.

En Bohême
De Copenhague : Les troupes du gouvernement sont entrées hier à Hambourg (où ont eu lieu des troubles graves).

Les préparatifs polonais
De Londres : Les troupes polonaises occupent une forte position à l'entrée de Sosnowice. La population creuse fébrilement des tranchées.

Un véritable Progrès
En médecine, les progrès sont incessants, aussi doit-on, parmi les découvertes récentes, signaler la Poudre Louis Legras, qui calme, en moins d'une minute, les plus violents accès d'asthme, catarrhe, oppression, toux de vieilles bronchites. Cette Poudre merveilleuse a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 80 (impôt compris) adressé à M. Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

Signature rassurante
Il est probable que le traité d'alliance par lequel l'Amérique s'engage à venir aider la France en cas d'agression allemande sera signé par M. Wilson avant son départ.

Leur respect de la signature
De Copenhague : Les troupes alle-

Service funèbre
Madame Franck SAUVETRE, Monsieur Franck SAUVETRE avoué à Cahors, Monsieur Marcel PEYRISSAC, étudiant en droit, canonnier au 113^e d'artillerie à Clermont Ferrand,

Font parti à leurs amis et connaissances de ce qu'il a été célébré le lundi 23 juin courant en l'église de St-Vincent-Rive-d'Oult un service à la mémoire de

Monsieur Georges PEYRISSAC
Né le 22 septembre 1914 à Ste-Marie à Py (Marne), à l'âge de 22 ans, leur fils, beau-fils et frère.

Signature rassurante
Il est probable que le traité d'alliance par lequel l'Amérique s'engage à venir aider la France en cas d'agression allemande sera signé par M. Wilson avant son départ.

Leur respect de la signature
De Copenhague : Les troupes alle-

Service funèbre
Madame Franck SAUVETRE, Monsieur Franck SAUVETRE avoué à Cahors, Monsieur Marcel PEYRISSAC, étudiant en droit, canonnier au 113^e d'artillerie à Clermont Ferrand,

Font parti à leurs amis et connaissances de ce qu'il a été célébré le lundi 23 juin courant en l'église de St-Vincent-Rive-d'Oult un service à la mémoire de

Monsieur Georges PEYRISSAC
Né le 22 septembre 1914 à Ste-Marie à Py (Marne), à l'âge de 22 ans, leur fils, beau-fils et frère.

Signature rassurante
Il est probable que le traité d'alliance par lequel l'Amérique s'engage à venir aider la France en cas d'agression allemande sera signé par M. Wilson avant son départ.

Leur respect de la signature
De Copenhague : Les troupes alle-

Service funèbre
Madame Franck SAUVETRE, Monsieur Franck SAUVETRE avoué à Cahors, Monsieur Marcel PEYRISSAC, étudiant en droit, canonnier au 113^e d'artillerie à Clermont Ferrand,

Gloire à Clemenceau
Après des batailles épiques, après mille sanglants combats, l'aigle prussien, l'aigle cyanique demandait grâce à nos soldats. Pendant six mois, gisant à terre, Odius et fâche, il implorait. Mais celui qui gagna la Guerre, Farouche, lui dicta la Paix.

Accident dans un hôpital
Un plafond s'est écroulé à l'hôpital militaire de Belfort. Il y a un mort et deux blessés.

La joie à Versailles
Toutes les rues de Versailles sont pavoisées. La ville est en fête. Les musiques militaires des dragons passent, acclamées.

Deux bonnes nouvelles :
M. Wilson signera, avant son départ, le traité garantissant que l'Amérique accourra au secours de la France en cas de nouvelle agression. Mieux que la Société des Nations cette nouvelle inclinera Berlin à la réflexion.

Les Quatre, fixés désormais sur la félonie des Boches, ont décidé que l'Allemagne n'aura pas la liberté de trainer pour ratifier le traité (on sait qu'il faut l'assentiment de toutes les assemblées barbares, wurtembourgeoises, prussienne, etc., etc.). Les prisonniers allemands ne seront rendus qu'après ratification. Cela hâtera la décision ! Avec Berlin il faut des actes non des menaces.

Paris, 14 h.

Depuis ce matin, animation énorme dans les rues qui ne semblent pas pavoisées suffisamment au gré des visiteurs. Les restaurants de toutes catégories sont envahis à partir de midi. Trains, tramways, véhicules de toutes sortes amènent des milliers de promeneurs. Au château les portes sont closes partout.

Les plénipotentiaires allemands quittent l'hôtel des Réservoirs en voiture. Ils mettent pied à terre dans la cour du côté de la Terrasse. Ils pénètrent dans le château par les appartements de Mesdames, les traversent et attendent dans le salon Nattier un moment pour rejoindre, par les escaliers de marbre, la Galerie des Glaces, où lorsqu'ils pénétreront, tout le monde sera déjà en place.

Les Alliés arrivent par la cour Louis XIII, débouchent de l'avenue de Paris sur le parvis et entrent par la grande grille dorée dans la cour d'honneur pour arriver ainsi à la Cour de marbre où les voitures devront virer.

Les plénipotentiaires traversent les grands salons de marbre, montent dans les appartements de la reine, traversent les 3 grands salons, ornés de tapis magnifiques et meublés d'objets de toute beauté, mais qui semblent quelque peu disparates et d'un choix hâtif.

Enfin dans le salon de la Paix, ils attendent leur entrée dans la galerie des Glaces. S'ils regardent par la grande baie vitrée, les plénipotentiaires alliés ont une vue unique au monde sur le parc. Le parterre, les eaux et le grand canal fusionnent dans la perspective avec la végétation et les splendeurs des travaux de Le Nôtre.

Service funèbre
Madame Franck SAUVETRE, Monsieur Franck SAUVETRE avoué à Cahors, Monsieur Marcel PEYRISSAC, étudiant en droit, canonnier au 113^e d'artillerie à Clermont Ferrand,

Font parti à leurs amis et connaissances de ce qu'il a été célébré le lundi 23 juin courant en l'église de St-Vincent-Rive-d'Oult un service à la mémoire de

Monsieur Georges PEYRISSAC
Né le 22 septembre 1914 à Ste-Marie à Py (Marne), à l'âge de 22 ans, leur fils, beau-fils et frère.

Signature rassurante
Il est probable que le traité d'alliance par lequel l'Amérique s'engage à venir aider la France en cas d'agression allemande sera signé par M. Wilson avant son départ.

Leur respect de la signature
De Copenhague : Les troupes alle-

Service funèbre
Madame Franck SAUVETRE, Monsieur Franck SAUVETRE avoué à Cahors, Monsieur Marcel PEYRISSAC, étudiant en droit, canonnier au 113^e d'artillerie à Clermont Ferrand,

Font parti à leurs amis et connaissances de ce qu'il a été célébré le lundi 23 juin courant en l'église de St-Vincent-Rive-d'Oult un service à la mémoire de

Monsieur Georges PEYRISSAC
Né le 22 septembre 1914 à Ste-Marie à Py (Marne), à l'âge de 22 ans, leur fils, beau-fils et frère.

Signature rassurante
Il est probable que le traité d'alliance par lequel l'Amérique s'engage à venir aider la France en cas d'agression allemande sera signé par M. Wilson avant son départ.

Leur respect de la signature
De Copenhague : Les troupes alle-

Service funèbre
Madame Franck SAUVETRE, Monsieur Franck SAUVETRE avoué à Cahors, Monsieur Marcel PEYRISSAC, étudiant en droit, canonnier au 113^e d'artillerie à Clermont Ferrand,

Font parti à leurs amis et connaissances de ce qu'il a été célébré le lundi 23 juin courant en l'église de St-Vincent-Rive-d'Oult un service à la mémoire de

Monsieur Georges PEYRISSAC
Né le 22 septembre 1914 à Ste-Marie à Py (Marne), à l'âge de 22 ans, leur fils, beau-fils et frère.

Signature rassurante
Il est probable que le traité d'alliance par lequel l'Amérique s'engage à venir aider la France en cas d'agression allemande sera signé par M. Wilson avant son départ.

Leur respect de la signature
De Copenhague : Les troupes alle-

Service funèbre
Madame Franck SAUVETRE, Monsieur Franck SAUVETRE avoué à Cahors, Monsieur Marcel PEYRISSAC, étudiant en droit, canonnier au 113^e d'artillerie à Clermont Ferrand,

Font parti à leurs amis et connaissances de ce qu'il a été célébré le lundi 23 juin courant en l'église de St-Vincent-Rive-d'Oult un service à la mémoire de

Monsieur Georges PEYRISSAC
Né le 22 septembre 1914 à Ste-Marie à Py (Marne), à l'âge de 22 ans, leur fils, beau-fils et frère.

Signature rassurante
Il est probable que le traité d'alliance par lequel l'Amérique s'engage à venir aider la France en cas d'agression allemande sera signé par M. Wilson avant son départ.

Leur respect de la signature
De Copenhague : Les troupes alle-

Service funèbre
Madame Franck SAUVETRE, Monsieur Franck SAUVETRE avoué à Cahors, Monsieur Marcel PEYRISSAC, étudiant en droit, canonnier au 113^e d'artillerie à Clermont Ferrand,

Font parti à leurs amis et connaissances de ce qu'il a été célébré le lundi 23 juin courant en l'église de St-Vincent-Rive-d'Oult un service à la mémoire de

Monsieur Georges PEYRISSAC
Né le 22 septembre 1914 à Ste-Marie à Py (Marne), à l'âge de 22 ans, leur fils, beau-fils et frère.

Gloire à Clemenceau
Après des batailles épiques, après mille sanglants combats, l'aigle prussien, l'aigle cyanique demandait grâce à nos soldats. Pendant six mois, gisant à terre, Odius et fâche, il implorait. Mais celui qui gagna la Guerre, Farouche, lui dicta la Paix.

Accident dans un hôpital
Un plafond s'est écroulé à l'hôpital militaire de Belfort. Il y a un mort et deux blessés.

La joie à Versailles
Toutes les rues de Versailles sont pavoisées. La ville est en fête. Les musiques militaires des dragons passent, acclamées.

Deux bonnes nouvelles :
M. Wilson signera, avant son départ, le traité garantissant que l'Amérique accourra au secours de la France en cas de nouvelle agression. Mieux que la Société des Nations cette nouvelle inclinera Berlin à la réflexion.

Les Quatre, fixés désormais sur la félonie des Boches, ont décidé que l'Allemagne n'aura pas la liberté de trainer pour ratifier le traité (on sait qu'il faut l'assentiment de toutes les assemblées barbares, wurtembourgeoises, prussienne, etc., etc.). Les prisonniers allemands ne seront rendus qu'après ratification. Cela hâtera la décision ! Avec Berlin il faut des actes non des menaces.

Paris, 14 h.

Depuis ce matin, animation énorme dans les rues qui ne semblent pas pavoisées suffisamment au gré des visiteurs. Les restaurants de toutes catégories sont envahis à partir de midi. Trains, tramways, véhicules de toutes sortes amènent des milliers de promeneurs. Au château les portes sont closes partout.

Les plénipotentiaires allemands quittent l'hôtel des Réservoirs en voiture. Ils mettent pied à terre dans la cour du côté de la Terrasse. Ils pénètrent dans le château par les appartements de Mesdames, les traversent et attendent dans le salon Nattier un moment pour rejoindre, par les escaliers de marbre, la Galerie des Glaces, où lorsqu'ils pénétreront, tout le monde sera déjà en place.

Les Alliés arrivent par la cour Louis XIII, débouchent de l'avenue de Paris sur le parvis et entrent par la grande grille dorée dans la cour d'honneur pour arriver ainsi à la Cour de marbre où les voitures devront virer.

Les plénipotentiaires traversent les grands salons de marbre

Bibliographie

Lisez dans les *Annales* de cette semaine le magistral article de Gustave Le Bon, si vous voulez savoir les véritables causes et les conséquences des récentes grèves. Une partie du numéro est consacrée aux *Courses d'autrefois et d'aujourd'hui* (textes d'Henri Lavedan et d'Hugues Le Roux brillamment illustrés). On y trouve encore les *mercantils* de Collet d'Herbois, curieuse étude historique de G. Lenôtre; *Mes débuts à l'Opéra*, souvenirs de C. Saint-Saëns; des impressions de voyage dans la nouvelle République rhénane par M. Couyba, ancien ministre; enfin la suite des admirables causeries d'Yvonne Sarcey sur la *Vie simple*. Partout, le numéro : 40 centimes.

Le journal de l'Université des *Annales* publie en *extenso* toutes les Conférences de l'année. La collection forme une incomparable bibliothèque. Le numéro : 75 centimes.

CUIR à SEMELLES

Lisse, Battu, Tannage Français
Craupons, de... 14-16-18-20 f. lek.
Collets à semelles, de... 8 à 12 f. —
Flancs pour premières, de 7 à 9 f. —
Bandes pour semelles 12-14 et 16 f. —
Morceaux à semelles... 8 à 10 f. —
Débris pour talons, gros... 6 f. —
— petits... 3 f. —
TANNERIE de la Deulle, 9, rue Charlot, Paris. Pour essai : colis postal 5 et 10 kil. contre rembt.

SAVONS micuit le postal 10 k. brut 23 fr. 9. A tout acheteur nous offrons jusqu'au 31 juillet 6 savonnettes « Parfums Rich », ALABE, 17, rue Champ-de-Mars, Marseille.

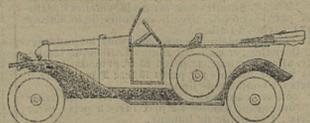
RÉVEZ-VOUS Bonheur, Amour, Séductions, Influence, Saturez-vous de Magnéliques Efluves de *Ma Revue* publ. mensuelle unique 50.000 Abonnés de faveur à 2 fr. 25 au lieu de 10 fr. pour un an adress. par mandat au Dr de *Ma Revue*, Cours des Petites Maisons, 14, ANGERS (M.-et-L.)

RAISINS Corinthe pâtisserie belle qualité le postal 10 k. brut 25 fr. 9. Figues 1^{er} choix le postal 10 k. brut 18 fr. 9. ALABE, 17, rue Champ-de-Mars, MARSEILLE.

HUILES ET SAVONS

Antonin IMBERT, SALON (E.-de-L.) livre ses huiles olives pures, 73 fr.; huiles de table, 66 fr.; huiles comestibles, 64 fr. Le postal 10 litres. Savons de ménage, 31 fr., cuit 60 %, 43 fr. Postal 10 kg 1^{er} gare. Rembt. Repris demandés.

Voitures André Citroën



Torpédo 4 places, démarreur et éclairage électrique, 5 roues amovibles garnies de pneus, avertisseur, trousse, etc. 7.950 frs.
NOUYRIT-SALOMON
Concessionnaire pour le Lot
11, Boulevard Gambetta
Garage : place St-Urcisse, Cahors

Grande Pharmacie de la Croix Rouge
En face le Théâtre, CAHORS

La Phosphode Garnal

Remplace l'huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées
Pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Le Gérant : A. GUESLANT.
Imprimerie GUESLANT (personnel intéressé).

Etude de M^e Jean MÉRIC, avoué à Cahors, rue Georges Clemenceau, N^o 3

VENTE SUR LICITATION

En TROIS lots

Les étrangers admis

de divers immeubles dépendant de la succession de Monsieur RIGAL Pierre, en son vivant domicilié à Valroufié, les dits immeubles situés dans les communes de Valroufié, Cours et Lamadeleine

L'adjudication aura lieu le VENDREDI VINGT-CINQ JUILLET MIL NEUF CENT DIX-NEUF, à DEUX heures de l'après-midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors et par devant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis.

On fait savoir à qui il appartient :

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de première instance de Cahors le vingt-huit juillet mil neuf cent quatorze enregistré et signifié, lequel a ordonné le partage de la succession de Monsieur RIGAL Pierre en son vivant domicilié à Valroufié et la licitation préalable des immeubles dépendant de la dite succession,

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Gérard CONQUET propriétaire demeurant et domicilié à Lagarde commune de Valroufié, créancier poursuivant la vente comparant par Maître Jean MÉRIC, son avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en son étude, rue Georges Clemenceau, n^o 5.

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o Monsieur Jean RIGAL, propriétaire domicilié à Lavaurette, canton de Caussade (Tarn-et-Garonne) ;

Partie co-licitante ayant M^e Pierre HUARD pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors.

2^o Madame Marthe MAGOT, sans profession, veuve de Monsieur RIGAL Jeannette, demeurant à Pétaoey, commune de Francoules, prise tant en son nom personnel, si besoin est, que comme mère et tutrice de son fils mineur, Léopold RIGAL, issu de son mariage avec le dit RIGAL Jeannette, domicilié avec elle ;

Partie co-licitante n'ayant pas d'avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors.

3^o Mademoiselle Marie RIGAL, célibataire majeure demeurant précédemment à Miralasse, commune de Lamadeleine et actuellement à Lavaurette, canton de Caussade ;

Partie co-licitante ayant M^e HUARD pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors.

4^o Monsieur Jean GIBERGUES, propriétaire, demeurant à Lagarde, commune de Valroufié, pris comme subrogé tuteur du mineur Léopold RIGAL sus-nommé, fonctions auxquelles il a été nommé suivant délibération du conseil de famille du dit mineur, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du canton nord de Cahors, en date du dix-sept mai mil neuf cent dix-neuf, enregistrée, n'ayant pas d'avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors.

Il sera procédé le vendredi vingt-cinq juillet mil neuf cent dix-neuf, à deux heures de l'après-midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors et par-devant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis par le jugement précité,

A la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, les étrangers admis, des immeubles ci-dessus décrits et désignés et dépendant de la succession de Monsieur RIGAL Pierre en son vivant domicilié à Valroufié.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par M^e MÉRIC, avoué poursuivant et déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, pour y servir de minute d'enchères et où toute personne peut en prendre communication sans frais.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES MIS EN VENTE

TELLE QU'ELLE EST FAITE AU CAHIER DES CHARGES

PREMIER LOT

Le premier lot comprend :

Article premier

Une maison d'habitation située au lieu dit « Courpoux », commune de Valroufié, figurant à la matrice cadastrale des propriétés bâties, pour un revenu de vingt-deux francs cinquante centimes, et trois ouvertures imposables ; une grange, jardin et terre labourable, le tout d'un seul tenant, paraissant figurer au plan cadastral de cette commune sous les numéros cent quatre-vingt-huit et cent quatre-vingt-neuf, section G, pour une contenance approximative de vingt-sept ares soixante-dix centiares ; confrontant à voies publiques, Rigal Jean et Clary Jean-Louis.

Article deux

Un article en nature de terre et bois situé au lieu dit « Combel de la Boule », commune de Valroufié, paraissant figurer sous les numéros quatre-vingt-treize et quatre-vingt-quatorze, section G, du plan cadastral de la dite commune, pour une contenance approximative de douze ares vingt centiares, confrontant à Fabre Bernard et à Viguié Jean.

Article trois

Un article en nature de terre, aujourd'hui friche, situé au lieu dit « Pech de Laon ou les Jasses », paraissant figurer sous les numéros cent quatre-vingt-quatre, deux cent neuf, deux cent onze, et deux cent douze, section G, du plan cadastral de la dite commune de Valroufié, pour une contenance approximative de soixante ares quatre-vingt-dix centiares confrontant à chemin public, Rigal de Miralasse, Marcouly, Fabre et Clary.

Article quatre

Un article en nature de terre et vigne au lieu dit « Combel des Cayroux » même commune de Valroufié, paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune sous les numéros cinquante-sept, soixante-cinq et quarante-deux, section G, du plan cadastral de la dite commune pour une contenance de un hectare cinquante-quatre ares cinq centiares, confrontant à chemin public, Martory, Fabre et Jarlan.

Article cinq

Un article en nature de vigne perdue, au lieu dit « Travers ou Jalinier », paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune de Valroufié sous le numéro deux cent quarante-huit partie, section B, pour une contenance de vingt-deux ares soixante-dix centiares, tenant à chemin public, Lagarde et Rigal.

Article six

Un article en nature de bois, au lieu dit « Chemin de l'Eglise ou Travers de l'Eglise », paraissant figurer à la matrice cadastrale de la dite commune de Valroufié sous le numéro neuf, section B, pour une contenance de vingt-deux ares soixante-dix centiares, tenant à chemin public.

DEUXIEME LOT

Le deuxième lot comprend :

Article premier

Un article en nature de terre labourable, situé au lieu dit « Laurier et Combel des Loitiers » paraissant figurer au plan cadastral

de la commune de Valroufié sous le numéro cent vingt-trois pour une contenance de treize ares quarante centiares tenant à route, Fabre et Boujarion.

Article deux

Un article en nature de bois situé au lieu dit « Courpoux », commune de Valroufié paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune, sous les numéros cent trente-huit et cent quarante-neuf, pour une contenance de trente ares quatre-vingt-douze centiares tenant à chemin, Bouisset et Fabre.

Article trois

Un article en nature de bois et pâture au lieu dit « Les Bouysses » ou « Combel Nègre », commune de Valroufié, paraissant figurer au plan cadastral de cette commune sous les numéros cinq cent quatre-vingt-dix, cinq cent quatre-vingt-onze et cinq cent soixante-treize partie, section B, pour une contenance de un hectare quarante-cinq ares quarante-quatre centiares, tenant à chemin, Fabre, Rigal Jean et Viguié.

Article quatre

Un article en nature de bois au lieu dit « Barou ou Ramades », paraissant figurer sous les numéros trois cent quarante-neuf, et quatre cent quarante-un, section B, du plan cadastral de la commune de Valroufié pour une contenance de vingt ares quarante centiares tenant à chemin public.

Article cinq

Un immeuble en nature de terre au lieu dit « Rufflard » paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune de Valroufié sous le numéro cinq cent soixante-onze section B, pour une contenance de neuf ares, tenant à chemin, Bouyset, Marcouly et Courpet.

Article six

Un article en nature de prairie artificielle, terre et friche au lieu dit « Bouysson ou Corfols », paraissant figurer sous les numéros sept cent treize et sept cent quatorze du plan cadastral de la dite commune de Valroufié, pour une contenance de vingt-deux ares quarante centiares tenant à chemin et Courpet.

TROISIEME LOT

Le troisième lot comprend :

Article premier

Un article en nature de terre et friche situé au lieu dit « Lac Blanc », paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Valroufié sous les numéros quatre, cinq, six et sept, section C, pour une contenance de deux hectares cinq ares quarante-cinq centiares, tenant à Gibergues, Annès, Lagarde, Brugaillères, Grolières et chemin public.

Article deux

Un article en nature de terre, friche et bois au lieu dit « Baugeot », paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Valroufié, sous le numéro deux cent quatre-vingt-dix-huit, section B, pour une contenance de soixante-cinq ares soixante-dix centiares, tenant à chemin, Fabre, Linac et Marlas.

Article trois

Un article en nature de bois au lieu dit « La Devèze ou Champ de Genès », commune de Lamadeleine, paraissant figurer au plan cadastral de cette commune sous les numéros quatre cent trente-huit et quatre-cent trente-neuf, section C, pour une contenance de vingt-quatre ares vingt centiares, tenant à chemin, Clary Jules et Clary Alphonse.

Article quatre

Un article en nature de bois situé

aux lieux dits « Bois Grand ou Sindrouze ou Ladeveze », commune de Cours, canton de Saint-Géry, paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune sous les numéros mille cent onze, mille cent douze et mille cent treize, section A, pour une contenance de trente-sept ares quarante centiares, tenant à Delmas, Lagarde, Viers, Clary, Andrieu et chemin.

MISES A PRIX

PREMIER LOT

Le premier lot sera mis en vente sur la mise à prix de quatre cents francs, ci 400 fr.

DEUXIEME LOT

Le deuxième lot sera mis en vente sur la mise à prix de quatre cents francs, ci 400 fr.

TROISIEME LOT

Le troisième lot sera mis en vente sur la mise à prix de deux cents francs, ci 200 fr.
Total des mises à prix : Mille francs, ci 1.000 fr.

NOTA. — D'un dire fait à la suite du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, le vingt-cinq juin mil neuf cent dix-neuf, il résulte que les immeubles ci-dessus décrits et désignés, ont été donnés à bail à M. Jean GIBERGUES, propriétaire à Bennac commune de Valroufié, pour une période de cinq années à partir du trente novembre mil neuf cent dix-huit, mais que le preneur, pour favoriser la vente dans laquelle est intéressé le mineur Léopold RIGAL dont il est devenu subrogé tuteur par la suite, consent à ce que ce bail soit considéré comme non avenu à partir du trente novembre mil neuf cent dix-neuf, moyennant d'en bénéficier pour l'année courante aux charges stipulées au dit bail.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais de l'instance en partage et licitation exposés jusqu'au jour de la vente seront payés par les adjudicataires en diminution du prix d'adjudication et proportionnellement à leur prix, entre les mains de M^e Jean MÉRIC, avoué poursuivant, dans les dix jours de l'adjudication. Le montant de ces frais sera annoncé avant l'ouverture des enchères.

Fait et dressé le présent extrait par moi avoué de la partie poursuivante,
Cahors, le 27 juin mil neuf cent dix-neuf.

L'avoué poursuivant,
Signé : J. MÉRIC.

Enregistré à Cahors le
Case Reçu : un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le Receveur,
Signé : PONCHARRAU.

Pour tous renseignements s'adresser à :
1^o M^e Jean MÉRIC, avoué poursuivant, rédacteur du Cahier des charges.
2^o M^e Pierre HUARD, avoué co-licitant, lesquels, comme tous les autres avoués occupant près le même Tribunal pourront être chargés d'enchérir.

Extrait des minutes du greffe du tribunal de 1^{re} instance de Cahors

Audience publique de police correctionnelle du tribunal de 1^{re} instance séant à Cahors, au Palais de Justice, le douze juin mil neuf cent dix-neuf.

Entre M. le Procureur de la République près ce tribunal, demandeur et poursuivant... D'une part. Et BELMOND Marie épouse RICHARD, 45 ans, née le 6 décembre 1874 à Aujols (Lot) arrondissement de Cahors, laitière à Labéraudie commune de Pradines, prévenue de mise en vente de lait qu'elle savait être falsifié par addition d'eau.

..... D'autre part. Débit prévu et puni par les articles 1 et 3 de la loi du premier août 1905. Attendu etc. etc. Faisant application des dispositions des dits articles le tribunal condamne BELMOND Marie épouse RICHARD à un mois d'emprisonnement et 100 francs d'amende. Dit qu'il sera sursis à l'exécution de la peine mais en ce qui concerne la prison seulement. Ordonne l'insertion par deux journaux locaux au choix de M. le procureur de la République, le coût de chacune

d'elles ne devant pas dépasser quinze francs.

La condamne en outre aux frais du procès.

Pour copie conforme. Le Greffier, GALTIE.

Cahors le 24 juin 1919.

Etude de M^e MALET
NOTAIRE A CAHORS

Première insertion

Suivant acte reçu par ledit M^e MALET, notaire, le douze juin 1919, enregistré, Madame Marie-Anne COUFFIGNAL, coiffeuse, demeurant à Cahors, rue Labarre, n^o 35, veuve de M. Augustin BISMES, a vendu à M. Charles BARRIÈRES, coiffeur à Cahors, le fonds de commerce de coiffeur exploité à Cahors, rue Labarre, n^o 35.

Pour les oppositions, domicile est élu en l'étude du dit M^e MALET, notaire. Avis est donné, qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers de la vendresseur devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix, au domicile sus-indiqué, dans les 10 jours qui suivront l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour premier avis : MALET, notaire.

les 10 jours qui suivront l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour premier avis : MALET, notaire.

Etude de M^e MALET
NOTAIRE A CAHORS

Première insertion

Suivant acte reçu par ledit M^e MALET, notaire, le 20 juin 1919, enregistré, M. Antoine MANIE, coiffeur et Mme Jeanne LACOMBE, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, le fonds de commerce de coiffeur qu'ils exploitent à Cahors, rue du Président Wilson, n^o 4.

Pour les oppositions, domicile est élu en l'étude du dit M^e MALET, notaire. Avis est donné, qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix, au domicile sus-indiqué, dans les 10 jours qui suivront l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour premier avis : MALET, notaire.

Etude de M^e L. NUVILLE, Docteur en Droit, avoué à Figeac (Lot)
Successeur de M^e VIVAL, MALRIEU et LOUBET

VENTE SUR LICITATION

Adjudication fixée au VENDREDI VINGT-CINQ JUILLET MIL NEUF CENT DIX-NEUF, à QUATORZE heures, au palais de justice, sis à Figeac, Boulevard Président Wilson.

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre parties par le Tribunal civil de Figeac, le trente-un juillet mil neuf cent quatorze, enregistré et signifié. Il sera procédé le vendredi vingt-cinq juillet mil neuf cent dix-neuf, à quatorze heures, à Figeac, au palais de justice, Boulevard Président Wilson, devant Monsieur DUPUY, juge près le Tribunal civil de Figeac, commis à cet effet, à la vente sur licitation aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

Cette vente est poursuivie à la requête de :

Madame Marie LACAMBRE et Monsieur Julien ESTIVAL, son mari, qui l'assistent et l'autorisent, propriétaires cultivateurs, demeurant ensemble à La Galtryrie, commune de Preuveignes, « la dite dame agissant en qualité d'héritière, « mais sous bénéfice d'inventaire « seulement de la succession de « Marguerite MOLES, sa mère. »

Licitants ayant M^e NUVILLE, pour leur avoué.

D'une part.

Elle aura lieu en présence ou eux dûment appelés de :

1^o Madame Emilie GALTIE, charcutière, veuve de Monsieur Frédéric DESCARGUES, demeurant à Figeac ; « agissant comme légataire universelle de son dit mari Frédéric « DESCARGUES décédé à Figeac « et en qualité d'héritière, mais sous « bénéfice d'inventaire seulement de « la succession de la dite Marguerite « rite MOLES. »

Co-licitante ayant M^e Fontanges pour son avoué.

D'autre part.

2^o Madame Léontine DESCARGUES, veuve en premières nocces de Monsieur Noël DESCARGUES et Monsieur RENARD, son mari, en secondes nocces, demeurant ensemble à Paris, rue Ranelagh, n^o 16 ; « pris la dite dame tant en son nom personnel si besoin est qu'en « nom et comme tutrice légale de « ses deux enfants mineurs Jules « et André DESCARGUES, issus de « son mariage avec le dit Noël « DESCARGUES et le dit Mon- « sieur RENARD en son nom per- « sonnel si besoin est, pour la va- « lidité de la procédure à l'égard « de son épouse et comme co-tu- « teur des dits mineurs Jules et « André DESCARGUES. »

3^o Monsieur Lucien DESCARGUES, frère des Ecoles Chrétiennes, domicilié à Hérouville, près Caen (Calvados).

Co-licitants ayant M^e NUVILLE pour leur avoué.

D'autre part.

4^o Monsieur Germain GAYRARD, propriétaire, demeurant à la Déganie, commune de Figeac ;

Défendeur appelé en cause défaillant.

D'autre part.

Et encore de 5^o Monsieur Etienne-Jean DESCARGUES, sans profession, demeurant n^o 4, Boulevard de la Gare à Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise) « pris en qualité de « subrogé-tuteur des mineurs Jules « et André DESCARGUES, sus- « nommés. »

D'une dernière part.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE

Une petite propriété située à la Déganie, commune de Figeac, portée à la matrice cadastrale sous les numéros 430, 431, 432, 433 et 434 de la section A, pour une contenance de quatre-vingt-quatre ares et confrontant : du levant avec ruisseau de la Déganie ; du midi avec Aymard, du couchant avec chemin public et la route et du nord avec Laborie ; y compris un lopin de vigne séparé de l'enclos, ci-dessus par le chemin vicinal et confrontant avec le dit chemin et propriété de Lucie Riccio.

La mise à prix sera, de mille francs, ci. 1.000 fr.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente dressé par M^e NUVILLE, avoué, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Figeac où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication. Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raisons d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable dressé en exécution du jugement sus-énoncé et de la loi du 23 octobre 1884.

Figeac le vingt-six juin mil neuf cent dix-neuf.

L. NUVILLE, avoué.

Pour tous renseignements s'adresser à M^e NUVILLE, avoué à Figeac, y demeurant, Boulevard Président Wilson, poursuivant la vente.